

## Conditions générales de location

Pour pouvoir toujours vous proposer les meilleurs prix et des véhicules en parfait état, LearnCar se voit obligé d'imposer une série de conditions à la location de ses voitures. LearnCar met à disposition de ses clients des véhicules correctement entretenus, propres, sains, et attend d'eux qu'ils considèrent ces véhicules comme les leurs, avec toute l'attention et la vigilance escomptée.

### 1- Conditions générales.

Le présent contrat lie la société privée à responsabilité limitée « LearnCar » au guide et/ou candidat enregistrés au préalable comme client et ayant reçu, à ce titre, un numéro d'identification. Ce guide/candidat est dénommé ci-après « le locataire ».

Le prix de la location comprend la mise à disposition d'un véhicule, le carburant et un kilométrage illimité.  
Les conditions sont reprises en détail ci-après.

Le **guide** doit être âgé au minimum de 26 ans et détenir un permis de conduire définitif délivré par une administration communale belge et ce depuis au **minimum 8 ans**.

L'**élève** doit avoir au **minimum 17 ans** et être titulaire d'un permis de conduire provisoire belge attestant de la bonne réussite du volet théorique de son permis de conduire.

Le guide ainsi que l'élève s'engage à donner à LearnCar les données exactes de leurs identités et fournissent à ces fins des photocopies de leurs cartes d'identité et permis de conduire respectifs. Ces documents doivent être originaux, en bon état afin d'en permettre la parfaite et complète lecture, non tâché d'anomalie de confection ou susceptible d'être des faux et délivrés par une administration communale belge. Ces documents sont photocopiés à des fins d'assurance et de sécurité. LearnCar s'engage à ne faire aucun autre usage, commercial ou autre, de ces copies et protège l'anonymat complet de ses clients.

Le locataire, en cas de non-respect du présent contrat, perdra la garantie locative. En cas de manquement grave et aux fins de limiter son dommage, LearnCar est autorisé à reprendre immédiatement le véhicule à quelque endroit où il se trouve et aux frais du locataire.

LearnCar se réserve le droit de refuser de louer un de ses véhicules si l'élève ou le guide a montré par le passé qu'ils n'utilisaient pas les véhicules en « **bon père de famille** » ou si des dégâts ont résulté d'une location antérieure.

LearnCar se réserve le droit de refuser de louer un de ses véhicules et/ou d'annuler une réservation lorsque les conditions atmosphériques sont clairement inadaptées à l'apprentissage de la conduite automobile (verglas -neige...). Aucune indemnité ne sera due par LearnCar en cas d'annulation.

### 2- Durée de location - Tarifs.

La location peut s'effectuer pour les durées de 2 ou 3 heures et aux réservations prédéfinies suivantes :

- **Par 2 heures** : de 09h00 à 11h00, de 10h00 à 12h00, de 12h00 à 14h00, de 13h00 à 15h00, de 15h00 à 17h00, de 16h00 à 18h00, de 18h00 à 20h00, de 19h00 à 21h00
- **Par 3 heures** : selon l'heure de l'examen pratique
- La location est possible pour plusieurs réservations consécutives

LearnCar se réserve le droit de modifier la liste de prix sans avis préalable. Ces modifications prennent effet immédiatement selon les tarifs en vigueur.

Les heures de restitution doivent être scrupuleusement respectées.  
Une sanction de **40,- €** sera due par tranche d'une demi-heure de retard entamée.

### 3- Les véhicules.

Le locataire reconnaît par signature du présent avoir reçu en location un véhicule en parfait état de marche, de mécanique, de réparations de toutes sortes et de propreté, muni des accessoires légaux, d'un outillage complet, des documents de bord (carte grise, carte verte et carnet d'entretien), d'un jeu de clés et d'une roue de réserve.

Le locataire reconnaît être tenu d'inspecter lui-même le véhicule.

LearnCar fournit à ses clients des véhicules répondant à toutes les prescriptions techniques légales, assurés en responsabilité civile pour la conduite par le guide et par l'élève, et disposant d'un système de double pédalier permettant au guide de rester continuellement maître du véhicule.

Le locataire s'engage à restituer ce véhicule à l'endroit où il l'a reçu en location, à la date et heure reprises sur le contrat de location, et dans l'état dans lequel il l'a reçu.

Il est strictement interdit, sous peine de sanctions, de fumer, manger ou boire dans les véhicules loués par LearnCar.

Le nombre de kilomètres parcourus durant la location est non comptabilisé et illimité.

### 4- Propriété.

Le locataire n'acquiert en aucune façon la propriété du véhicule loué. Il évitera en conséquence d'adopter tout comportement qui pourrait laisser croire que ce dernier lui appartient.

Le locataire ne pourra ni céder à titre onéreux ou à titre gratuit, ni grever de charges ou de droits réels, le véhicule, son équipement ou son outillage, ni le traiter d'une manière susceptible de porter préjudice aux droits de LearnCar.

Le locataire préviendra LearnCar par lettre recommandée dans un délai de 24 heures en cas de toute :

- tentative de procéder à une saisie sur le véhicule loué ;
- décision judiciaire qui pourrait porter atteinte aux droits de LearnCar sur ledit véhicule ;
- assignation en faillite, mise en liquidation, demande de concordat ou de sursis de paiement dont il ferait l'objet.

Tous les frais engagés par LearnCar afin de sauvegarder ses droits sont à charge du locataire.

### 5- Le carburant.

Les véhicules loués pour une réservation unique seront mis à disposition avec au moins un demi-plein de carburant.

Pour une location excédant une réservation unique, les véhicules seront mis à disposition avec un plein complet de carburant.

Le carburant faisant partie du prix de la location, le locataire ne doit pas faire le plein de carburant avant de restituer le véhicule. Toutefois, le véhicule doit être restitué avec suffisamment de carburant que pour permettre d'encore se rendre à une pompe à essence. Un véhicule rendu avec une jauge de carburant affichant une aiguille se tenant juste avant la réserve est un comportement opportun.

### 6- Paiement – Garantie – Prolongation

Le paiement de la ou les réservation(s) se fait avant remise du véhicule.

Un montant de 400,- € est également remis à LearnCar à la signature du contrat et ce en guise de garantie.

Ce montant est repris sur le contrat de location. Cette garantie sera, **sauf** non-respect des conditions générales de location, entièrement restituée au guide lors de la reprise du véhicule.

Le locataire voulant prolonger la durée de location doit se présenter au siège de la société LearnCar au terme de sa durée de location initiale. Sous réserve de disponibilités décidées par LearnCar et après paiement de la réservation supplémentaire, le locataire peut alors poursuivre sa période d'apprentissage.

Aucune prolongation ne sera acceptée sans que le locataire ne se soit présenté, en personne et avec le véhicule loué, au terme de sa durée de location initiale.

## 7. Contrôle du véhicule au départ

Au début de chaque réservation, le locataire doit contrôler les défauts et dégâts visibles sur le véhicule. Dans le cas où le locataire remarquerait des défauts ou dégâts qui ne sont pas repris sur le schéma du véhicule (à la station TOTAL), celui-ci doit les mentionner sur le document de reprise/remise du véhicule concerné. Dans le cas où le locataire ne respecterait pas les obligations reprises ci-dessus, il sera tenu civilement responsable de tous les dégâts qui en découlent. En pratique, cela veut dire qu'en démarrant le véhicule, le locataire devient civilement responsable de tous les défauts et dégâts qui ne sont pas encore repris sur le document ad-hoc.

## 8- Obligations du locataire.

Le guide est responsable de la bonne conduite du véhicule. Le double pédalier a été installé à cet effet et le guide se doit de toujours se considérer comme conducteur principal du véhicule.

Seulement deux personnes peuvent conduire un véhicule loué chez LearnCar ; le **guide**, même seul, mais dont le nom figure sur le contrat de location et l'**élève** dont le nom figure sur ledit contrat et à condition que ce dernier soit accompagné par le guide dont le nom figure sur ledit contrat. **Aucun autre tiers**, proche ou éloigné ne peut, même s'il détient le permis de conduire définitif belge, conduire, même pour une courte distance, un véhicule loué par LearnCar.

Le locataire devra également se conformer à toutes législations et réglementations en vigueur, notamment en matière de circulation, de parking, de douane et de transport. Cette liste n'est pas exhaustive.

Prendre à sa charge toute amende ou autres frais quelconques dus pour toute infraction ou violation qui aurait été commise. Si une infraction ou violation a été notifiée à LearnCar, outre le montant de cette infraction ou violation, une somme de 20,- € sera due par le locataire à titre de frais administratifs par infraction ou violation.

Le guide s'engage à utiliser et à gérer le véhicule dont il a la location en bon père de famille, d'en faire un usage tout à fait habituel, normal, non abusif et se doit d'en prendre soin avec toute la vigilance escomptée.

Ni le guide ni l'élève ne peuvent conduire le véhicule dans les conditions suivantes :

1. s'il(s) est(sont) sous l'influence éthylique, narcotique, de médicaments ou incapable du contrôle de leurs actes – 2. à des fins illicites – 3. dans le cadre de toute compétition, course ou concours de vitesse, de régularité de tout conflit de travail, émeute ou toute manifestation sportive, politique, syndicale ou sociale pouvant entraîner des actes de violence d'inspiration collective – 4. pour le transport rémunéré de personnes ou de marchandises – 5. pour le transport de marchandises dangereuses, toxiques, explosives ou corrosives – 6. en dehors du territoire national belge – 7. en violation du code de la route – 8. en violation du manuel d'utilisation du véhicule – 9. pour propulser ou tracter un véhicule quelconque ou une remorque.

Le locataire s'engage à tenir le véhicule fermé, verrouillé, correctement stationné et à ne pas laisser les documents de bord dans le véhicule en dehors des périodes d'utilisation.

Le locataire s'engage à ne faire aucune publicité sur le véhicule loué et à ne pas apporter de modifications au véhicule, ni à enlever, altérer ou effacer les autocollants, décorations ou inscriptions apposés sur le véhicule.

En cas de violation des obligations prévues au présent article, la présente convention sera résiliée de plein droit et LearnCar pourra reprendre le véhicule immédiatement à quelque endroit où il se trouve et aux frais du locataire.

Le locataire est tenu responsable vis-à-vis de LearnCar des dommages qui résulteraient de la violation d'une de ces obligations.

## 9- Entretien – Réparations

Les frais d'entretien normal du véhicule loué ainsi que les frais de réparation liés à l'usure mécanique normale dudit véhicule sont entièrement supportés par LearnCar.

Aucun entretien et aucune réparation ne pourront être effectués sans l'accord écrit et préalable de LearnCar.

Le locataire doit vérifier, en permanence, les niveaux d'huile et de l'eau ainsi que le niveau du liquide de freins. Il est responsable de tout dommage qui résulterait de son manquement.

LearnCar n'assume aucune responsabilité du chef de défaut d'entretien et du chef des vices de construction du véhicule loué.

Tout problème au véhicule, qu'il soit mécanique, électrique, électronique ou autre, lié à l'usure ou non, doit être signalé par téléphone à LearnCar dans les plus brefs délais. Le locataire doit immobiliser sans délais le véhicule défectueux et ne peut le remettre en mouvement qu'après avoir reçu l'aval d'un des responsables de LearnCar.

LearnCar s'engage par ailleurs à mettre à disposition du locataire un autre véhicule similaire pour le reste de la durée initiale de location.

## 10- Assurance

LearnCar a souscrit pour tous ses véhicules une assurance en Responsabilité Civile (RC) et en Dégâts Matériels (DM).

L'assurance ne couvre que les personnes enregistrées au préalable par LearnCar.

L'assureur se réserve le droit de se retourner contre le conducteur et/ou le guide en cas de fautes graves, intentionnelles ou de négligence flagrante constatée(s) par celle-ci. Par ailleurs, si des dégâts sont occasionnés au véhicule suite à une faute grave, ou intentionnelle, ou négligence flagrante, LearnCar est en droit de réclamer au locataire le remboursement intégral de la franchise.

Le locataire s'engage à faire sans délais toute déclaration de sinistre, aussi minime et quel qu'il soit, à LearnCar. Il doit également prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir et/ou atténuer les conséquences du sinistre.

Le locataire ne pourra jamais faire aucun paiement, promesse de paiement, transaction, reconnaissance de responsabilité ou fixer un dommage sans l'autorisation préalable de l'assureur.

En cas de vol dans le véhicule, le locataire doit immédiatement déposer une plainte auprès d'un service de police.

## 11- Garantie – Sanctions.

Les sanctions énumérées ci-après ne constituent pas une « punition », mais visent à couvrir les frais que LearnCar devra subir suite à son préjudice.

En cas de dégâts occasionnés au véhicule et à titre provisionnel (suite dégradation, accident, vol, incendie, toute catastrophe naturelle, ...) la garantie de 400,- € déposée en même temps que le paiement de la location constitue une provision des frais pour une expertise des dégâts réalisée par un expert indépendant désigné par LearnCar et des réparations ultérieures. Cette garantie est bloquée dans l'attente de la détermination des responsabilités (RDR ou décision d'une juridiction) et n'est pas porteuse d'intérêt en faveur du guide. LearnCar se réserve toujours le droit de réclamer un montant supplémentaire au cas où son préjudice serait supérieur au montant de ladite garantie.

Le locataire est entièrement responsable vis-à-vis de LearnCar des dégâts survenus suite au non respect délibéré ou par grande négligence des Conditions Générales, des directives légales ou des conditions générales du contrat d'assurance.

Les dommages intentionnels ou non intentionnels causés au cours de la période réservée par un locataire et qui ne relèvent pas de la police d'assurance sont la responsabilité du locataire.

Hormis les cas précités, la garantie est entièrement rendue au locataire à la reprise du véhicule.

En tout état de cause, un montant de 50,-€ sera toutefois soustrait à cette garantie dans les cas de :

- Bris d'une vitre latérale, avant ou arrière (multiplié par le nombre de vitres brisées)
- Perte ou vol d'un accessoire légal fourni avec le véhicule (multiplié par le nombre d'accessoires légaux perdus ou volés)
- Perte ou vol d'un accessoire fourni avec le véhicule (multiplié par le nombre d'accessoires perdus ou volés)
- Véhicule restitué avec un pneu plat (multiplié par le nombre de pneus plats)

➤ Odeur de tabac ou d'alcool dans l'habitacle

#### **12- Annulation.**

L'annulation d'une location commandée doit être réalisée **au plus tard 48 heures** avant ladite location. A défaut d'annulation endéans ce délai, le coût de la location sera intégralement supporté par le guide.

#### **13- Absence de renonciation.**

Le fait pour LearnCar de ne pas avoir exigé à un moment quelconque la stricte application de l'ensemble des dispositions prévues dans les présentes conditions générales ou tout autre document contractuel dont elle pourra se prévaloir ne pourra être interprété comme une renonciation à son prévaloir.

#### **14- Compétence des Tribunaux.**

Le contrat est régi par le droit belge. Tout litige qui en résulterait sera soumis à la compétence des tribunaux de Bruxelles, sous réserve du droit pour LearnCar de porter le litige devant un autre tribunal également compétent.